

BULLETIN D'INSCRIPTION

NUMERO DOSSARD

A compléter en lettres MAJUSCULES

Course 6 km 6 € <input type="checkbox"/>	Course 10 km 10 € <input type="checkbox"/>	Marche 6 km 6 € <input type="checkbox"/>
---	---	---

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

ANNEE DE NAISSANCE

|_1_9_|_|_|

LICENCE

A joindre obligatoirement (Règlement hors stade)


Licence FFA - FSGT - UFOLEP - TRIATHLON

Ou certificat médical autorisant la pratique
de la course à pied en compétition. Photocopies acceptées

ENGAGEMENT A ADRESSER AVANT LE 1^{er} OCTOBRE 2011

Comité Organisation La ZONTIENNE

875 Chemin du Mas Baron 30900 Nîmes

 06 72 14 08 74 - 04 66 73 71 79

www.zonta-nimes-romaines.org

zontanimesromaines@orange.fr

Chèque à l'ordre du Zonta Club Nîmes Romaines

Inscription le matin de la course : + 2 €

Extrait du Règlement

Art 1 - Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise la "4^{ème} Zontienne", COURSE FEMININE, en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade. Départ stade Kaufmann / arrivée stade Kaufmann.

Date : le dimanche 9 octobre 2011 à 10h pour les 6 kms et les 10 kms.

Art 3 - L'épreuve est ouverte aux coureuses licenciées et non licenciées à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineures).

La participation à l'épreuve sportive organisée ou agréée par la fédération sportive est subordonnée à la présentation d'une licence **FFA - FSGT - UFOLEP - TRIATHLON** portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non licenciées à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie conforme datant de moins de un an. Ce même règlement s'adapte à la course pour les Pitchounettes.

Art 4 - Les dossards seront à retirer exclusivement le jour de la course au point d'accueil de l'organisation en présentant obligatoirement la licence ou le certificat médical.

Art 5 - La sécurité de la course est assurée par la police municipale de Nîmes. Le service médical sera assuré par l'Ordre de Malte et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureuses sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciées sont couvertes par leur licence assurance. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologiques futur ou immédiat.

Art 6 - Toutes les concurrentes devront régler la somme de 10 € pour les 10 km, ou la somme de 6 € pour les 6 km et la marche. (inscription le matin de la course + 2 €). Chèques à libeller à l'ordre du Zonta Club Nîmes Romaines. La course sera gratuite pour les Pitchounettes. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 7 - 2 ravitaillements seront assurés par l'organisateur.

Art 8 - Récompenses : Les 3 premières de chaque course seront récompensées. Récompenses aux 3 premières de chaque catégorie (pas de cumul) : Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, V1 - V2 - V3 - V4

Art 9 - Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Nous allons poursuivre notre action dans le cadre d'Octobre Rose, rendez-vous national pour la lutte contre le cancer du sein, en finançant le fonctionnement du centre de soins esthétiques au CHU de Nîmes, que nous avons créé en 2010, pour l'amélioration de qualité de vie des patientes, dans le cadre de leurs soins en milieu hospitalier